



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 24/02/2026
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 2026/855

L'an deux mille vingt-six et le mardi 24 février à 9h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au Siège Social - SICTOM Pézenas-Agde - 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 20/02/2026

Affichage de la convocation : 20/02/2026

Etaient Présents :

Philippe AUDOUI, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Michel FARENC, Francine GERARD, Pierre-Marie MARHUENDA, Armand RIVIERE.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Christiane DEVAUX, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christine LIVOLSI, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Renouvellement du bail d'un terrain nu entre la société CARRIERES DES ROCHES BLEUES (CRB) au lieu-dit « Naffrie » et le SICTOM

Le service Polybenne bas de quai du SICTOM qui assure les rotations de bennes de déchèterie et l'évacuation des déchets qu'elles contiennent vers les filières de traitement, au-delà des locaux sociaux pour les agents a besoin d'un espace important pour la stationnement des camions, engins et bennes nécessaires au fonctionnement du service.

Il est basé sur le terrain en question dans l'attente de la construction d'une base vie ; projet inscrit dans le PPI de la collectivité et pour lequel un permis de construire a été déposé, qui devrait être achevé pour 2028.

Le bail en cours, signé le 28/05/2019 a été consenti pour une durée initiale de 7 ans, ayant débuté le 15/05/2019 pour s'achever le 14/05/2026. Ce contrat prévoit une possibilité de prorogation exceptionnelle pour une période de 6 mois.

Depuis la signature du bail en cours, des aménagements et travaux ont été fait par la collectivité permettant d'assurer des conditions de prise de poste correctes aux agents.

A l'issu, soit au 14/11/2026, Monsieur le Président propose de renouveler ce bail jusqu'à l'achèvement des travaux de construction

Les conditions du bail restent inchangées, et la base du loyer actuel de 1800 € HT / mois pourra être révisée à l'issue des échanges en cours avec le propriétaire.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

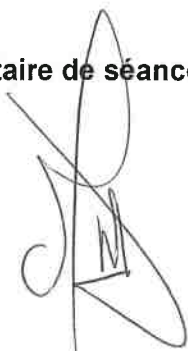
AUTORISE Monsieur le Président à signer le renouvellement d'un bail d'occupation d'un terrain nu entre la société CARRIERES DES ROCHES BLEUES (CRB) au lieu-dit « Naffrie » et le SICTOM.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution dudit bail.

Ont signé au registre les membres présents.

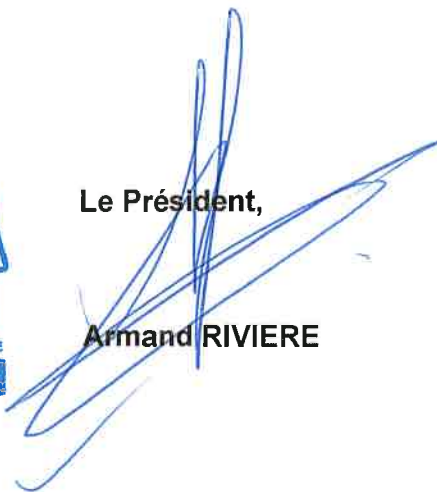
Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le